BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIÈRE MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 2214

92 – HAUTS-DE-SEINE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE

Ventes et cessions

498 504 240 RCS Nanterre.
EXACARE.
Forme : Société à responsabilité limitée.
Capital : 5621192.00 EUR.
Adresse : 1, Place du Marivel, 92310 Sèvres.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION EXACARE Société à responsabilité limitée Au capital de : 5 621 192,00 EUR Siège social 1 Place du Marivel 92310 Sèvres N° RCS 498 504 240 RCS Nanterre, est société absorbante STETHOS Société anonyme Au capital de : 233 940,00 EUR Siège social 1 Place du Marivel 92310 Sèvres N° RCS 403 524 432 RCS Nanterre, est société absorbée Par acte sous seings privés en date à SEVRES du 29 Juin 2023 il a été signé un traité de fusion simplifiée par voie d'absorption de la société STETHOS par la société EXACARE. La société STETHOS fait apport à la société EXACARE de la totalité de son actif soit 3 846 537 €, à charge d'un passif de 788 901 € soit un apport net de 3 057 636 €. La société EXACARE, absorbante, étant propriétaire de la totalité des titres composant le capital de la société STETHOS il ne sera procédé à aucune augmentation de son capital. De même, les apports effectués par la société absorbée n'étant pas rémunérés par l'attribution de titres émis par la société absorbante, il n'a pas été établi de rapport d'échange. Conformément aux dispositions de l'article L 236 6 du Code de Commerce, le traité de fusion a été déposé au greffe du Tribunal de commerce de NANTERRE au nom de chacune des sociétés EXACARE et STETHOS en date du 17 Juillet 2023..